

Courcôme Infos

Bulletin communal d'informations

AOÛT
2011



INGENIERIE PUBLIQUE D'ETAT : BIENTÔT LA FIN ?

Suite à la réorganisation générale des politiques publiques de l'État, nombreux sont les maires qui s'inquiètent désormais de la lente disparition des services de la DDE. Faute de moyens techniques, les petites communes rurales regrettent ce désengagement progressif de l'État, notamment en ce qui concerne la voirie.

Retour sur cette évolution avec, dans ce numéro d'août de Courcôme-Infos, l'évocation du temps où la commune entretenait ses chemins vicinaux ordinaires et où le bourg était traversé par la Nationale 736.



Photo mairie

Depuis 1973, la Départementale 736 a remplacé l'ancienne Nationale. Pourtant, la circulation n'a cessé d'augmenter avec, aujourd'hui, près de 6 000 véhicules par jour. Combien traverseront notre bourg demain, lorsque les engins du chantier de la LGV seront entrés en action ?

AGENDA D'AOÛT

À COURCÔME :

3 août : 11h45
Passage du Jury départemental des villes et villages fleuris

13 août : 9h30
Randonnée du comité des fêtes dans le cadre de l'été actif

20 août : 15h
Après midi détente du comité des fêtes

28 août : 12h30
Repas des Pompiers (Petit cochon à la broche) suivi d'un bal
Inscriptions au 05 45 31 61 67.

AUX ALENTOURS...

6 août : 21h30
Nuit Archéo
Villa des Châteliers à Embourie
Gratuit

7 août :
5^e festival d'accordéon à la Péraudière, organisé par le comité des fêtes de Montjean

14 août :
Fête du vent au moulin de Villefagnan

27 et 28 août :
Frairie annuelle
La Faye
30 août :
Vide grenier à la Faye

Dernière minute



LGV Tours-Bordeaux Diagnostic « vibrations »

Afin de réussir la meilleure intégration de la nouvelle LGV Tours-Bordeaux en limitant les impacts sur la vie des riverains de la ligne, le groupement concepteur-construteur de la ligne (COSEA) va réaliser une étude permettant d'identifier précisément les installations matérielles susceptibles d'être perturbées par les vibrations causées par le passage des trains.

COSEA a donc mandaté la société ALTEP (agence d'Angoulême) pour réaliser cette étude.

Conformément aux engagements de l'État, ces diagnostics s'effectueront dans un périmètre de 250 mètres de part et d'autre de la ligne. L'étude consiste à identifier la nature des sols, cartographier les bâtis (industriels ou particuliers) et affiner les diagnostics par des enquêtes de type « porte à porte ». Les résultats obtenus permettront de prendre des dispositions constructives de nature à limiter les vibrations dans les zones sensibles.

**Pas d'indemnités
au-delà de 25 m.**



**Mais séance gratuite
de vibromassage au
passage du TGV
offerte par R.F.F !**

Au temps des chemins vicinaux et des chemins de grande circulation.

C'est à partir de XIX^e siècle que l'État s'est attaché à désenclaver les campagnes isolées et dépourvues de voies de communication.

Par la loi de 1831, la Restauration délimita « les attributions de compétences et les modes de financement des chemins vicinaux ordinaires (communes) et les chemins de grande circulation ».

DE LA CIRCULATION DES CHARRETTES....

Par la suite, dans toutes nos campagnes le Second Empire fit porter tous ses efforts sur le réseau secondaire, favorisant ainsi une « *première ouverture des campagnes* ». L'objectif était alors de faciliter « *la circulation des charrettes et la fréquentation des foires et des marchés* ».

En 1881, le gouvernement de la III^e République, après avoir voté la première des lois scolaires rendant l'école obligatoire et la construction d'une école dans chaque village, s'évertua à son tour de créer « *un réseau routier irriguant le pays tout entier, convaincu que seul un réseau national pouvait structurer l'unité de la nation* ».

Mais faut bien reconnaître que la modernisation des réseaux de voies de communication n'intervint vraiment qu'après la Première Guerre Mondiale. C'est en effet à partir de 1920 que les axes principaux furent goudronnés. Quant aux voies communales, elles durent attendre les années 50 et la fin de la 2^e Guerre Mondiale pour recevoir leur première couche de bitume.

Ce fut alors le début de l'âge d'or de l'automobile, la route

concurrent d'aujourd'hui, concurrençant désormais le rail.

Comme pour le train, chaque région de France était desservie par un réseau dense de routes nationales, organisé en étoile à partir de Paris (N1, N6, N7, N10, ... N20 ...) et complété par un réseau tout aussi dense de routes départementales et de voies communales.

Chaque échelon avait ses compétences et ses responsabilités. A l'État de construire et d'entretenir le réseau des routes nationales. Le département s'occupait des routes départementales et chaque commune de ses voies communales (domaine public) et de ses chemins ruraux (domaine privé).

Mais tout ce bel ordonnement vola en éclats il y a une bonne trentaine d'années lorsque l'État décida de transférer la quasi-totalité de son patrimoine routier et de son personnel aux départements. C'est ainsi, par exemple, que la N736 qui traversait Courcôme, (et servait d'itinéraire vert à la N10 pour aller vers l'océan) devint un beau jour de 1973 D736, avec les conséquences financières que l'on imagine.

... A CELLE DES VOITURES ET DES CAMIONS

Par ailleurs, de nombreuses villes, ayant vu se multiplier la circulation automobile, notamment celle des camions, saisirent l'opportunité de se faire offrir, grâce aux subsides et concours financiers de l'État et des régions, ici une rocade. Là

une déviation. On connaît le résultat. Aujourd'hui, les entrées de villes sont souvent défigurées, envahies le long de ces nouveaux axes, de zones commerciales ou d'entrepôts divers, sans oublier les zones pavillonnaires qui ont fleuri un peu partout et finissent par étouffer les périphéries urbaines.

Les prix flambent, la place manque. Que faut-il faire ? Construire encore et encore de nouveaux ronds-points inutiles, dévier à nouveau ? Mais qui paiera ?

Aujourd'hui, les départements n'ont plus les moyens financiers pour réaliser ces travaux, d'autant moins qu'ils doivent d'abord assurer l'entretien et la maintenance de leur propre réseau. Quand on sait qu'aujourd'hui, les départements gèrent désormais 385.000 km de voies et les communes 600.000 km et qu'à compter du 1^{er} janvier prochain, l'État va mettre un terme à son aide d'ingénierie publique à destination des communes et ne conservera qu'à peine 10.000 km de routes nationales, on peut comprendre aisément que les maires et l'ensemble du monde rural aient quelques inquiétudes !

Mais ça, c'est une autre affaire dont nous reparlerons dans le prochain Courcôme-Infos. **(à suivre...)**



Courcôme infos de A à Z...

C.I.A.F.

Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Courcôme, Raix, La Faye et Villefagnan.

Le Conseil Général vient de désigner le groupement de cabinets de géomètres en charge des opérations d'aménagement foncier de la CIAF de Courcôme, Raix, La Faye et Villefagnan.

Il s'agit du groupement DEGEORGES-LABOURDETTE / FEDER-LAFARGUE. Les géomètres seront présents sur le terrain à partir de la deuxième quinzaine d'août. La commission sera convoquée pour une première séance de travail à la mi-septembre.

Emploi.

La commune de Courcôme recrute à compter du lundi 29 août une personne en contrat aidé CAE-CUI pour des travaux

d'entretien et d'aide à la cantine scolaire. Les candidatures sont à déposer à la mairie jusqu'au 12 août inclus.

Enquête publique.

L'enquête publique LGV (loi sur l'eau) aura lieu du 29 août au 30 septembre 2011.

Le dossier et un registre d'enquête publique seront disponibles en mairie pendant cette période. Des permanences sont prévues dans différentes communes du secteur (voir affichage), et notamment à la mairie de Courcôme le lundi 19 septembre de 9h à 12h.

été actif.

Samedi 13 août 2011 : randonnée pédestre. Rendez-vous devant la mairie de Courcôme à 9h30. Ouvert à tous. Le pot de l'amitié vous sera offert à l'arrivée.

Mardi 16 août : tennis à la salle socio-culturelle de

14h00 à 16h00. Inscription au 05 45 71 35 34.

Journée détente.

Samedi 20 août 2011

Le comité des fêtes organise un après midi détente :

- 15h les boulistes ont rendez-vous sur l'aire de jeux devant la halle-auvent. Divers jeux de société, cartes et autres seront mis à disposition.

- 17h départ pour la balade autour du village, puis à 19h apéritif suivi d'une soirée sardine barbecue.

Ouvert à tous.

Prévention des incendies de plein air.

Rappel de l'arrêté préfectoral de la Charente en date du 25 mars 2002 (toujours en vigueur) : les feux de plein air, feux d'artifice, feux de St Jean, feux de camp, etc., sont interdits. Renseignements éventuels auprès de la mairie.

À noter :

CONGES ANNUELS

Secrétariat de mairie :
Fermé du 4 au 23 août inclus.

Agence postale :
Fermée du 8 au 21 août inclus

TRI SELECTIF

COLLECTE DES SACS JAUNES :

Mardi 16 août
Lundi 29 août
(Sortez vos sacs la veille au soir)

SACS NOIRS

En raison du jour férié (15 août), le ramassage des sacs noirs sera décalé du vendredi 19 au **samedi 20 août**.

RECENSEMENT

Les jeunes gens, filles et garçons, qui ont 16 ans, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dès leur date anniversaire, en vue de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

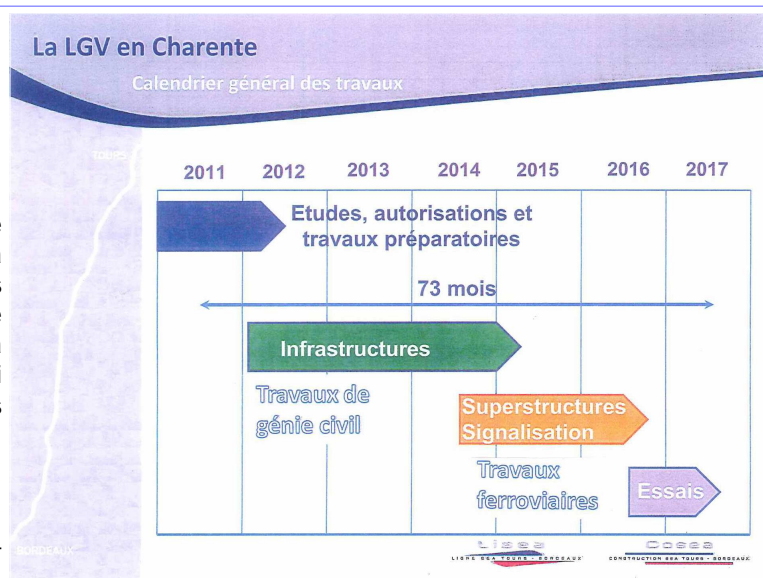
LGV : Echos du futur Chantier

Lors de la dernière réunion de concertation du 7 juillet à la Préfecture, les représentants de RFF et du concessionnaire ont dévoilé quelques chiffres à propos du futur chantier ainsi que le calendrier général des travaux.

LA LGV EN CHIFFRES, c'est :

- 98 km de voies sur le territoire charentais ;
- 3 raccordements au réseau existant à Luxé, Villognon et La Couronne ;
- la construction de 6 viaducs ;
- une base travaux et maintenance à Villognon ;
- une sous-station électrique à Asnières sur Nouère ;
- 117 rétablissements routiers par ouvrages d'art ou voies de rabattement ;

- l'installation de 6 chantiers « génie-civil » :
 - Charmé (entre Charmé et Courcôme ?),
 - Villognon,
 - Asnières sur Nouère,
 - Marsac,
 - Roulet St Estèphe,
 - Brossac.



Courcôme pratique...



Photo : Pierre QUERON

Commune de Courcôme
Le Bourg
16240 COURCÔME

Téléphone : 05 45 31 01 68

Télécopie : 05 45 30 33 65

Messagerie :

mairiedecourcome@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat :

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi
 de 10 h à 12 h.

Agence postale communale :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
 de 9 h à 12 h 30

mercredi de 10 h 30 à 12 h 30.

Tél : 05 45 31 00 23

(Point accès Internet)

Bibliothèque municipale :

Samedi de 14h à 16h

Maison des associations.

Directeur de publication :

Michel DUCHIRON

Impression : Mairie de Courcôme

Distribution : foyers de la commune

Information gratuite

Site internet : www.courcome.eu

Dépôt légal Bibliothèque de Poitiers

Notez le dès à présent.

Courant septembre :

8 septembre : dès 8h00

Ramassage des ferrailles

8 septembre : en soirée

Réunion publique

Concernant la ZDE (éoliennes)

17 et 18 septembre :

Journées du Patrimoine

Fête médiévale à Tessé

Du 5 septembre au 28 octobre :

Distribution annuelle des sacs

jaunes par CALITOM

CONSEIL MUNICIPAL

Fabrice Gémon prend du recul



Janvier 2010 : F. Gémon reçoit la médaille d'argent communale

Fabrice Gémon avait manifesté depuis quelque temps son désir de prendre un peu de recul par rapport à sa fonction d'adjoint.

Pour des raisons personnelles et de santé que l'on comprend volontiers, il m'a d'abord fait part ainsi qu'aux autres adjoints de son intention. Il a ensuite écrit au Préfet qui a accepté sa démission à compter de début juillet.

Pas de polémique, pas de désaccord, simplement le souhait de « souffler » un peu. Tout en saluant le travail en commun accom-

pli et en le remerciant de cette fructueuse collaboration, je ne peux bien entendre que regretter son retrait.

Mais Fabrice reste au sein du conseil municipal où il continuera, comme il l'a toujours fait depuis sa première élection en 1989, à travailler pour l'intérêt général de notre commune et de ses habitants.

L'élection d'un nouvel adjoint pour pourvoir à son remplacement devrait intervenir lors d'une des prochaines réunions du conseil municipal.

Le Maire, Michel Duchiron.

En direct du Conseil

(séance du 1er Août)

- Après étude des simulations chiffrées et de la fiscalité concernant la future communauté proposée par le S.D.C.I (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale), le Conseil confirme, à l'unanimité, son avis défavorable sur le projet de regroupement envisagé, notamment en raison du risque d'augmentation très significative et inacceptable des impôts pour les habitants de la commune.

- Le Conseil émet un avis défavorable sur la fusion des 5 syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable proposée dans le SDCI et souhaite simplement le rapprochement des deux syndicats voisins de Villefagnan et de Val de Roche.

- Le contrat aidé de Céline Robin est reconduit pour 6 mois supplémentaires.

- Le Conseil accepte la proposition de maîtrise d'œuvre de M. Laurent LOUINEAU pour l'aménagement du parking de la place publique.

- Eclairage public : installation de 3 points lumineux supplémentaires (2 à Magnez, 1 dans le bourg).

EN GUISE D'EDITORIAL.... Je vous livre volontiers des extraits du communiqué de presse de l'Association des Maires Ruraux de France publié en juin dernier.....M.D

« Nouvelles intercommunalités : chèque en blanc et mariages forcés »

« Qui a déjà rénové sa maison sans devis ? Personne ! »

« Si les communes ont bien reçu des Préfets les propositions de carte intercommunale, elles sont toujours en attente du « devis » sur les conséquences des ces modifications de périmètres et de compétences. Aussi se retrouvent-elles à devoir se prononcer sur leur avenir sans aucune visibilité. C'est donc légitimement que sur tout le territoire... beaucoup s'interrogent sur le contenu et refusent que des délais pressants ne les obligent à sauter dans l'inconnu, sans même pouvoir éclairer un débat local avec leurs administrés. La précipitation est le plus sûr chemin vers l'échec, ce que personne ne souhaite. Le calendrier imposé par la loi de réforme des collectivités locales est irréaliste et sa méthode d'élaboration fait courir le risque de blocages multiples... Les Maires ruraux sont pour une intercommunalité volontaire, réfléchie, rationnelle et cohérente. Une intercommunalité qui soit un véritable outil au service d'un projet de territoire et n'aboutisse pas, au contraire, à désorganiser ou ralentir de l'action de proximité que mènent au quotidien les élus locaux. Ils regrettent la méthode d'élaboration des schémas soumis pour avis aux conseils municipaux. Conçus « à l'envers », à la seule initiative du Préfet, ils relèguent les élus au rang de « consultés » et non d'acteurs, alors qu'ils assument au quotidien le bon fonctionnement des futurs territoires. En conséquence, les Maires Ruraux demandent expressément un report raisonnable des délais d'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale... Ils exigent des éléments chiffrés* sur les conséquences patrimoniales et financières des propositions soumises, ainsi que des simulations précises sur les modifications proposées en terme de gestion de personnels, de gouvernance ou de compétences... L'objectif est simple: il s'agit de se donner tous les moyens nécessaires à une architecture territoriale rénovée et consensuelle. Dans un esprit de concertation, car l'intercommunalité, ce sont d'abord les élus qui la vivent. »

(* Nous avons reçu ces simulations : nous sommes toujours aussi inquiets pour l'avenir !)